



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire le 14 novembre 2024.

→ **Règlement d'emprunt 24-359 : Acquisition d'un camion neuf 10 10 roues avec équipements,**

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau de la greffière-trésorière de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 13 janvier 2025

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe